

[Texte]

The Chairman: Would you like to speak to that, Mrs. Catterall?

Mrs. Catterall: Rather than having the amount from the pension plan transferred to another investment plan to provide a pension, this allows for the pension plan to continue as the custodian of those moneys, and allows it to pay a pension to the former spouse. This attempts to ensure that the assets in the pension fund are treated as joint assets, and they are divided within the fund at the time of the court order, so that the pension is payable directly to the spouse from the plan.

Amendment negatived

The Chairman: Mr. Parker, next is your amendment N-30.

Mr. Parker: I will not be putting that amendment.

The Chairman: Amendment N-30 will not be put at this time. Next is schedule II-1, which deals with the period of cohabitation. I am told that there has been discussion among all parties. An explanation has already been provided to you. Mr. Parker, would you like to put that amendment?

Mr. Parker: I am just looking for a procedure here, because we sat down and discussed this and we agreed. Mr. Chairman, it might be appropriate for me to withdraw mine, because I did have one to do that.

The Chairman: We have already done that, Mr. Parker. We are now on page 42 of the large package. If you would like to put that, it was by agreement.

• 1615

Mr. Parker: Before I start, Mr. Chairman, I think it is appropriate at this time to discuss the procedure here. It was the unique time when all three of us were able to sit down and discuss this portion of the amendments. Both the Liberals and myself had similar amendments, and the government and the department agreed to come up with one that was appropriate. I want to commend all of us who were able to reach that agreement, because I think it's important.

The Chairman: It's quite appropriate to say that, and I thank you for it. Would you like to move the amendment?

Mr. Parker: I move that schedule II of Bill C-55 be amended by striking out lines 21 to 23 to page 149 and so on.

Amendment agreed to [See Minutes of Proceedings]

The Chairman: This is the one I believe you were alluding to, Sid—amendment N-31. What would you like to do with it?

Mr. Parker: It's not required now, Mr. Chairman.

The Chairman: Then be advised that amendment N-31 will not be put at this time.

Mrs. Catterall, I believe that amendment L-20, which was yours, is another we decided upon. What is your pleasure? This was incorporated into the amendment we just passed.

[Traduction]

Le président: Voulez-vous nous expliquer cet amendement, madame Catterall?

Mme Catterall: Au lieu de prendre un montant du régime de pension et de le transférer dans un autre régime de pension, cela permet de poursuivre le régime de pension en tant que gardien de ces sommes, et de verser une pension à l'ancien conjoint. On veut ainsi s'assurer que les éléments d'actif dans le fonds de pension sont considérés comme des avoirs communs, et qu'ils sont partagés dans le fonds de pension au moment de l'ordonnance, de sorte que la pension puisse être versée directement au conjoint à partir du régime.

L'amendement est rejeté

Le président: Monsieur Parker, nous en sommes maintenant à votre amendement N-30.

M. Parker: Je ne proposerai pas cet amendement.

Le président: L'amendement N-30 ne sera donc pas proposé. Vient ensuite l'annexe II-1, qui traite de la période de cohabitation. On me dit que tous les partis en ont discuté et qu'on vous a déjà donné une explication. Monsieur Parker, voudriez-vous présenter cet amendement?

M. Parker: Monsieur le président, étant donné que nous en avons discuté et que nous nous sommes mis d'accord, je ferais sans doute mieux de retirer mon amendement, car j'en ai présenté un autre à cet effet.

Le président: Nous l'avons déjà fait, monsieur Parker. Nous sommes maintenant à la page 43 de la grosse liasse d'amendements. Si vous voulez bien le présenter, je crois que c'était ce qui avait été convenu.

M. Parker: Avant de commencer, monsieur le président, je pense qu'il conviendrait en ce moment de discuter de la façon de procéder. Nous avons discuté tous les trois ensemble de cette partie des amendements. Les libéraux et moi-même avons des amendements semblables, et le gouvernement et le ministère ont accepté de présenter un amendement qui nous conviendrait à tous. Je tiens donc à remercier tous ceux qui ont réussi à se mettre d'accord, car je pense que c'est important.

Le président: Vous avez tout à fait raison, et je vous remercie de l'avoir souligné. Voulez-vous proposer l'amendement?

M. Parker: Je propose que l'annexe II du projet de loi C-55 soit modifiée par substitution, aux lignes 20 et 21, page 149, de ce qui suit, et ainsi de suite.

L'amendement est adopté [Voir les Procès-verbaux]

Le président: Nous en sommes maintenant, je crois, à l'amendement N-31 auquel vous avez fait allusion, Sid: Qu'avez-vous l'intention de faire?

M. Parker: Il n'est plus nécessaire maintenant, monsieur le président.

Le président: L'amendement N-31 ne sera donc pas proposé.

Madame Catterall, je crois que nous avons déjà pris une décision au sujet de l'amendement L-20, qui est votre amendement. Que désirez-vous faire? Il a été incorporé à l'amendement que nous venons tout juste d'adopter.